

PROGRAMME DE FORMATION SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

Public visé :

Toute personne débutante ou expérimentée amenée à mettre en place une signalisation temporaire de chantier.

Prérequis d'accès à la formation :

- Savoir lire et écrire.
- Etre âgé de 18 ans.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de mettre en place une signalisation temporaire de chantier adaptée aux travaux réalisés et aux risques générés.

Durée :

- 1 à 2 jours en fonction de l'expérience du stagiaire

Nombre de participants :

- Minimum 2 et maximum 10 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique
- Adaptation à l'expérience et aux besoins spécifiques du stagiaire

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de formation

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

Composition d'un chantier et fonction de la signalisation

Les panneaux de signalisation

- Signalisation d'approche
- Signalisation d'indication
- Signalisation de position
- Signalisation fin de prescription

Les principes de signalisation

- Principe d'adaptation
- Principe de cohérence
- Principe de valorisation
- Principe de lisibilité et de concentration

Les différents chantiers

- Les chantiers fixes
- Les chantiers mobiles
- Les chantiers en alternats
- Les cas particuliers
- Implantations des panneaux
- Pose et dépose des panneaux
- Circulations des piétons
- Restriction de circulation
- Signalisation des véhicules et engins
- Signalisation des agents

Réactualisation des connaissances

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail